

De: conseil.études-lettres conseil-etudes-lettres@unil.ch
Objet: Inscription aux enseignements et aux évaluations du semestre 2017A
Date: 5 octobre 2017 11:05
À: etudiants-lett-master@unil.ch, etudiants-lett-bachelor@unil.ch

Inscription aux enseignements et aux évaluations du semestre d'automne 2017

Chères étudiantes, chers étudiants,

Nous vous rappelons que la **période d'inscription aux enseignements et aux évaluations (examens ET validations) du semestre d'automne 2017** prend fin le dimanche **15 OCTOBRE**.

L'inscription électronique aux enseignements et aux évaluations qui leur sont associées pour le semestre d'automne est **obligatoire**.

Particularités de l'inscription aux enseignements annuels

- Inscription à l'enseignement

Il faut s'inscrire à l'enseignement non seulement au début du semestre d'automne, mais encore au semestre de printemps.

- Inscription à l'évaluation

En règle générale, les inscriptions aux évaluations rattachées à un enseignement annuel ne sont possibles que pour la session d'examens d'été. Elles doivent donc être réalisées dans les quatre premières semaines du semestre de printemps.

Les étudiants du **Bachelor 2013 et du Master 2015** trouveront toutes les informations utiles pour l'inscription sur cette page internet: <http://www.unil.ch/lettres/home/menuguid/etudiants/cours-et-examens/sinscrire-aux-enseignements/ba2013ma2015.html>

Ceux du **Master 2005** peuvent consulter les informations qui se trouvent ici: <http://www.unil.ch/lettres/home/menuguid/etudiants/cours-et-examens/sinscrire-aux-enseignements/ba2005ma2005.html>

L'accès aux inscriptions en ligne est disponible ici: http://www.unil.ch/lettres/home/menuguid/etudiantes/cours-et-examens/sinscrire-aux-enseignements.html#table_2687

Attention. – L'abonnement aux enseignements sur MyUNIL n'est pas assimilé à une inscription électronique officielle. // est impératif de s'inscrire sur la page internet dont l'adresse est mentionnée ci-dessus.

Au-delà du 15 octobre, il sera encore possible de s'inscrire aux enseignements et aux évaluations (moyennant le paiement d'une **taxe de 200 fr.**) pendant une **période d'inscription tardive s'étendant du 16 au 27 octobre**. Toutes les informations relatives à l'inscription tardive se trouvent dans le [mémento pour les étudiants du Bachelor 2013](#) (valable pour le Master 2015) et dans le [mémento pour les étudiants du Bachelor 2005 et du Master 2005](#). Au-delà du 27 octobre, nous n'accepterons plus aucune inscription par rapport au semestre d'automne 2017.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, je vous prie de recevoir, chères étudiants, chers étudiants, mes salutations les meilleures.

Yvan Bubloz

P.S. Les trois vecteurs officiels de l'information aux étudiants sont le tableau d'affichage du Secrétariat des étudiants, la messagerie électronique et le site internet de la Faculté.

Yvan Bubloz
Conseiller aux études
Faculté des lettres
Bureau 2050, Anthropole
Tél. 021 692 28 93
conseilEtudes-Lettres@unil.ch

